

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 4/2018

le 7 février 2018

Création de zones de protection des arbres majeurs au Parc Roussy.

1003-ADM-1801-Comm04-Protection_arbres_Roussy.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre du contrôle du patrimoine végétal communal et suite à diverses chutes de grosses branches d'arbres, il a été décidé la création de zones de protection pour deux arbres majeurs, un séquoia et un hêtre, se trouvant au Parc Roussy.

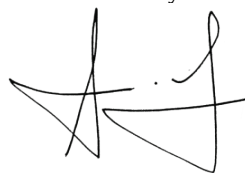
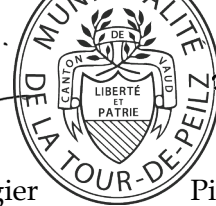
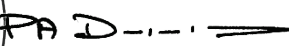
Afin de prolonger leur vie, des travaux seront réalisés sous la couronne de ces végétaux qui sont soumis aux contraintes exercées par les personnes passant sur leur système racinaire.

Ces zones seront interdites au public et une petite barrière sera érigée au pourtour de la zone. Un apport de terreau et écorce de végétaux sera mis en place afin de favoriser les racines des arbres et le développement des micro-organismes du sol.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  
Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 15 janvier 2018